



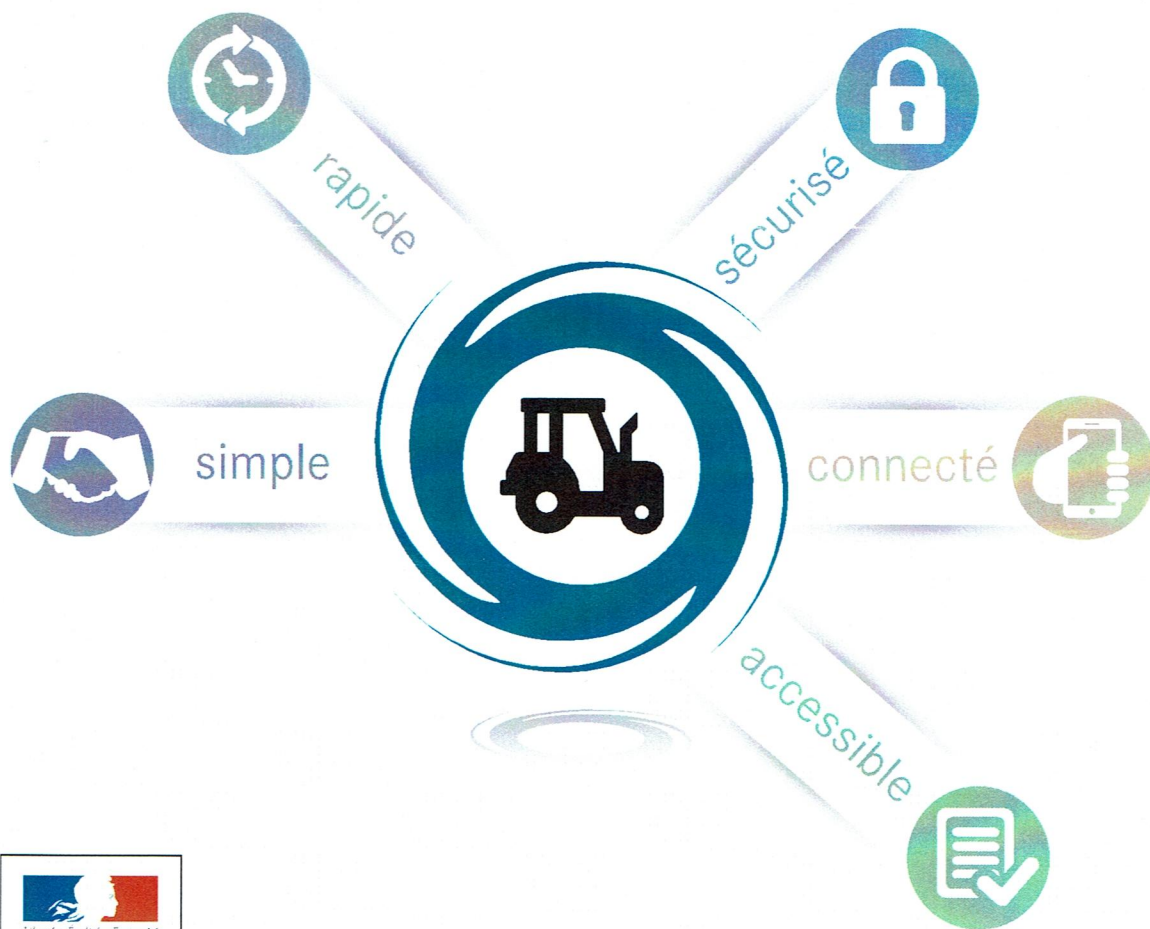
Pro

DémaTIC^{*}

Demande dématérialisée de remboursement TIC-TICGN

PROFESSIONS AGRICOLES

En 2018, réalisez en ligne
vos demandes de remboursement de la taxe
intérieure sur les carburants et le gaz naturel
www.chorus-pro.gouv.fr



* Obligatoire pour les remboursements équivalents à plus de 2 671 litres de gazole non routier (300 €)